

Séropositifs, ne circulez pas !

En 2008, les personnes vivant avec le VIH se voient interdites de courts et longs séjours dans 13 pays. Des législations inadmissibles qu'organisations de lutte contre le sida et responsables de santé publique internationaux cherchent à modifier.

Quelles raisons pourraient empêcher un touriste français, japonais ou sud-africain d'aller voir la statue de la Liberté à New York? Être inscrit sur la liste noire des plus dangereux terroristes de la planète? Certes. Ne pas avoir un passeport en règle? Exact. Mais encore? Être séropositif au VIH, tout simplement. Les États-Unis font ainsi partie des 13 pays au monde dont l'entrée est théoriquement interdite aux personnes séropositives, pour quelques raisons que ce soit et pour n'importe quelle durée, y compris pour un séjour touristique. Les 12 autres nations qui partagent cet immense privilège étant l'Arménie, Brunei, la Chine, l'Irak, le Qatar, la Corée du Sud, la Libye, la Moldavie, Oman, la Fédération de Russie, l'Arabie Saoudite et le Soudan. Une situation parfaitement intolérable, s'insurge Bruno Spire, président de Aides : « On ne peut pas demander aux personnes séropositives d'être responsables, de se protéger et de protéger les autres, et en même temps les considérer comme des sous-citoyennes lorsqu'elles veulent se déplacer! Du point de vue des droits humains, ces restrictions à la circulation sont inadmissibles. De plus, aux États-Unis, le système est très hypocrite. Cette loi a été créée pour rassurer un certain électorat. Dans les faits, pour des courts séjours, elle n'est pas vraiment appliquée. Sauf que c'est très désagréable d'être jugé indésirable quelque part quand vous êtes séropositif. » Un point de vue que partage Nicolas, un Français vivant avec le VIH et qui est amené à voyager très souvent pour son travail : « Je suis obligé de mentir pour me rendre dans certains pays. Si je dévoilais mon statut, je ne pourrais plus travailler. Au regard de la loi chinoise, par exemple, je ne peux pas entrer sur leur territoire si je suis séropositif. Or je dois prendre mes traitements avec moi et montrer l'ordonnance afin de les garder en cabine durant le vol. À l'arrivée, ces médicaments peuvent être considérés comme une preuve de ma séropositivité. J'ai toujours peur d'être renvoyé par le premier avion. » Au cours des fouilles de routine de ses bagages, les médicaments de Nicolas ont déjà été vus, mais pas été identifiés par les douaniers.

Atteintes à l'humain. Au-delà des limitations aux séjours touristiques, l'installation temporaire ou à plus long terme des étrangers séropositifs est entravée dans de nombreux pays. L'Onusida rapporte ainsi que 74 pays imposent une

forme spécifique de restriction, par exemple le test de dépistage obligatoire pour l'obtention d'un visa de travail. Laurent Zerdoun, consultant, psychothérapeute et vivant avec le VIH, en a fait l'amère expérience. Et a voulu témoigner afin de mobiliser autour de son exemple : « En octobre dernier, j'ai répondu à une offre d'emploi d'une ONG américaine qui s'occupe de personnes atteintes par le VIH. Ma candidature les intéressait et, très naïvement, j'ai demandé si mon statut de personne séropositive ne poserait pas problème. Après quelques temps, ils m'ont répondu qu'ils s'étaient renseignés auprès de leur avocat et que l'obtention éventuelle de mon visa se révélait beaucoup trop complexe. Ils ont donc tout simplement mis fin au processus de recrutement, alors que par ailleurs, dans leur annonce, ils encourageaient les personnes séropositives à postuler. »

Toutes les organisations de lutte contre le sida martèlent depuis des années que ces restrictions sont une atteinte aux droits humains et sont susceptibles de saper les avancées dans la prévention du VIH (obligation du secret, arrêt éventuel de traitement afin de pouvoir entrer sur un territoire, stigmatisation de « l'étranger », etc.).

Mobilisation internationale. Mais les choses bougent depuis quelques mois. En février 2008, l'Onusida a créé une équipe internationale spécialement chargée de travailler sur ces questions (lire interview p. 15). L'International Aids Society (IAS), puissante association indépendante basée à Genève (Suisse), rassemblant plus de 11 000 professionnels du VIH provenant de 175 pays, a décidé de ne plus tenir ses conférences dans les pays qui limitent l'entrée à court terme des personnes vivant avec le VIH ou qui exigent de la part des visiteurs de déclarer leur statut sérologique sur les formulaires de demande de visa. Le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme a adopté une résolution similaire.

Aux États-Unis, en mars 2008, des responsables de santé publique et des avocats ont demandé au gouvernement de lever l'interdiction d'entrée pour les étrangers vivant avec le VIH. L'abrogation de la loi a été appuyée par un groupe bipartisan de sénateurs républicains et démocrates dont... Barack Obama. Elle devrait être débattue au Sénat d'ici l'été. Pour le Britannique Andrew Sullivan, rédacteur en

chef de *The Atlantique Monthly*, qui a signé le 14 mai dernier une chronique virulente dans le prestigieux *Washington Post* : « Avec des milliers de dollars dépensés en frais juridiques, je réussis à rester aux États-Unis. Néanmoins, parce que je suis séropositif, je ne peux pas être résident permanent. J'ai vécu aux États-Unis pendant près d'un quart de siècle, payé des impôts, je me suis marié et j'ai construit une vie ici. Mais, à cause du VIH, je suis toujours susceptible d'être forcé de quitter ce pays pour de bon. Après un certain temps, le stress d'une telle insécurité ronge votre famille et votre santé. »

L'élection présidentielle américaine de l'automne prochain pourrait marquer un tournant pour l'entrée aux États-Unis des personnes vivant avec le VIH. Mais qu'en sera-t-il des autres pays concernés ?

Guide de référence publié par l'association allemande de lutte contre le sida Deutsche AIDS-Hilfe disponible sur : www.eatg.org/hivtravel/ – www.aides.org – www.elcs.fr



© Stockperitcom

« Des mesures inadaptées »

Trois questions à Louis-Charles Viossat, ambassadeur chargé de la lutte contre le VIH/sida et des maladies transmissibles, représentant de la France au Fonds mondial et à l'Onusida. Il est l'unique membre français du comité d'action sur le droit au voyage des personnes vivant avec le VIH mis en place par l'Onusida.

Quelle est la position de la France sur la question de la liberté de circulation des personnes atteintes par le VIH ?

Nous sommes très soucieux de l'évolution des restrictions à la liberté de circulation dans le monde, à la fois pour les courts et les longs séjours. Les chiffres sont d'ailleurs préoccupants. Il semblerait qu'au cours des dernières années, il y ait eu un durcissement dans les législations de certains pays, ou dans l'application de lois déjà existantes. Cela a amené la France à suggérer la création de ce groupe de travail au sein de l'Onusida.

La France peut-elle faire pression sur certains pays ?

Mon rôle est de rappeler un message important à l'ensemble de la communauté internationale : ces pratiques discriminatoires contribuent à la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et ce sont des mesures inadaptées à la lutte contre le sida. Nous pouvons faire évoluer un certain nombre de pays ; c'est déjà le cas. En amont de la tenue du conseil d'administration du Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme en Chine, la France avait demandé au président et au directeur du Fonds de discuter avec les

autorités chinoises afin qu'elles modifient leur législation. Ces dernières se sont engagées à le faire, ce qui explique pourquoi nous avons pu tenir ce conseil d'administration dans ce pays. La France a également été motrice dans la décision du Fonds mondial de ne plus organiser les réunions de son conseil d'administration ou de ses comités dans les pays qui imposent des limites à la liberté de circulation pour les courts séjours.

Quel peut être l'impact de ce comité d'action ?

Il effectue en ce moment un travail de collecte des données et de définition des messages-clés à diffuser. Nous devons en particulier insister sur le fait que les fondements de santé publique sont inexistant dans ces mesures de restriction. Le groupe émettra des recommandations lors du conseil d'administration du Fonds qui se tiendra en novembre 2008. Bien sûr, la responsabilité incombera au pouvoir législatif de chacun des Etats concernés. Ce sont des questions sensibles, mais si nous faisons davantage de pédagogie et de plaidoyer, les choses devraient progresser dans le bon sens.